

La morphologie flexionnelle est-elle une fonction ?

Olivier BONAMI

(Université Paris-Sorbonne et Laboratoire de Linguistique Formelle, CNRS UMR 7110)

Gilles BOYÉ

(Université Bordeaux 3 et ERSS, CNRS UMR 5610)

Dans cet article nous adoptons le point de vue des approches *réalisationnelles* (Zwicky, 1986) de la morphologie flexionnelle¹. Nous montrons que la formulation même de ces approches permet de poser une question intéressante sur la typologie des systèmes flexionnels, question qui n'est pas formulable dans les termes de la morphologie morphématique telle qu'elle se construit habituellement: la flexion est-elle une *fonction* ou une *relation*² ? Nous examinons ensuite trois exemples de situations où un système flexionnel ne semble pas être fonctionnel : les lexèmes polyparadigmatiques, les formes négatives dans la conjugaison du népali, et les pronoms faibles du français, souvent considérés comme des marques flexionnelles. Ces trois exemples sont emblématiques de trois types d'exceptions à la fonctionnalité qui n'ont pas le même statut : si les deux premiers peuvent être réduits, le

¹ La plupart des idées discutées ici ont été exposées, sous une forme ou une autre, au sein du groupe *flexion* du GDR 2220 *Description et modélisation en morphologie*, dont nous remercions les membres pour leurs remarques. Denis Creissels nous a convaincu, un jour de septembre 2005, que la question posée par le titre de cet article méritait mieux qu'une note de bas de page. Ce qui suit ne fait malheureusement pas justice à la longue série de pistes qu'il nous a suggérées.

² Le terme de *fonction* fait l'objet d'une diversité d'emplois qui peut brouiller notre propos, surtout dans un volume offert à un linguiste volontiers fonctionnaliste, et qui a écrit un ouvrage sur la morphologie dont le titre comporte la désignation d'une fonction (Lemaréchal, 1998). Précisons donc qu'on parle ici de *fonction* au sens mathématique, et qu'il s'agit de parler de la fonction qui relie les lexèmes à leurs formes fléchies, et pas de fonctions servant à décrire le signifié de formes linguistiques, comme dans (Lemaréchal 1998).

troisième semble irréductible, ce qui suggère une réévaluation du statut flexionnel des pronoms faibles du français.

La morphologie réalisationnelle et la question de la fonctionnalité

Le terme d'*approche réalisationnelle* de la flexion est généralement utilisé pour désigner certaines incarnations récentes des approches Mot et Paradigme (MP) au sens de Hockett (1954). Dans une approche MP, il n'est pas supposé que l'exposant d'une propriété morphosyntaxique soit définissable comme un signe saussurien, un *morphème* au sens habituel. Certaines portions de mots récurrentes sont l'exposant de certaines propriétés morphosyntaxiques, sans qu'on doive considérer chaque mot comme une combinaison de signes. La phénoménologie qui motive le plus vivement ce type d'approche est celle des formations parasitiques (Matthews, 1972) : dans certains cas, une forme d'un lexème semble construite sur la base d'une autre forme, sans que les deux formes concernées partagent un signifié qui justifie la postulation d'un morphème commun. Ainsi le participe futur actif et le participe passé passif du latin sont-ils basés sur le supin, sans que cette relation formelle soit motivée par l'expression d'un contenu commun : ni le temps, ni le mode, ni la voix, ni aucune autre propriété n'est partagé par ces trois formes et ces trois formes seulement.

Les approches réalisationnelles (Zwicky, 1985, 1986 ; Anderson, 1992 ; Aronoff, 1994 ; Stump, 2001)³ peuvent être vues comme une rencontre entre les approches MP et la tradition générative en linguistique formelle. Dans une approche réalisationnelle, chaque forme fléchie

³ Il existe un certain flottement sur le sens exact à donner au terme de *réalisationnel*. Ici nous l'utilisons de manière extensionnelle pour désigner une famille d'approches qui ont clairement une inspiration commune. Stump (2001, chap. 1) utilise le terme d'une manière légèrement différente, comme un paramètre dans une classification générale des approches de la morphologie. Dans les termes de Stump, toutes les approches MP sont réalisationnelles.

est l'association entre un lexème, un paquet de traits morphosyntaxiques, et une forme phonologique. Le rôle de la flexion est de dire comment l'association entre ce lexème et ce paquet de traits donne lieu à cette forme, par le biais d'un ensemble de règles et de principes qui explicitent comment les traits portés par un mot sont *réalisés* dans sa phonologie. Le point crucial est que l'expression des généralisations ne passe pas par un lexique de morphèmes flexionnels (du genre : « le morphème de la deuxième personne du pluriel est /e/ ») mais par des règles de réalisation (du genre : « pour exprimer la deuxième personne du pluriel, suffixer /e/ »). Cette formulation a des avantages multiples. D'abord, elle permet d'exprimer dans un même format des systèmes flexionnels typologiquement très distincts. À un extrême, un système purement agglutinant est caractérisable comme un système où toutes les règles de réalisation sont des règles d'affixation, qui réalisent chacune un trait unique, et qui s'appliquent en séquence. À l'autre extrême, on peut formaliser en ces termes un système purement fusionnel, en posant une famille de règles qui réalisent toutes des paquets de traits exhaustifs. La force des approches réalisationnelles tient au fait que toutes les situations intermédiaires sont également descriptibles dans les mêmes termes, en accord avec le fait que les systèmes flexionnels sont rarement purement agglutinants ou flexionnels. Ensuite, la formulation de la flexion comme un ensemble de règles de réalisation permet de donner un statut clair aux formations parasitiques : celles-ci sont modélisées à l'aide de *règles de renvoi* (Zwicky, 1985) qui spécifient explicitement l'équivalence en termes de réalisation entre deux paquets de traits. Enfin, les approches réalisationnelles permettent de dépasser les difficultés liées aux notions de marque zéro, de morphèmes discontinus, de morphèmes amalgamés, etc. Une apparente « marque zéro » se rencontre simplement dans les cas où aucune règle ne réalise un certain trait ; rien n'a besoin d'être spécifié dans la grammaire à son sujet. Les soi-disants morphèmes discontinus n'ont rien d'extraordinaire, dans la mesure où les règles de réalisation peuvent effectuer toute modification sur la forme de base. Les amalgames sont

simplement des cas où une règle de réalisation réalise plusieurs traits morphosyntaxiques à la fois.

Bien que ce point ne soit jamais discuté explicitement, les principales approches réalisationnelles ont en commun de considérer la flexion comme une *fonction*. Ci-dessus nous avons défini une approche réalisationnelle de la morphologie comme mettant en *relation* lexèmes, paquets de traits et formes phonologiques. Cette formulation laisse ouverte la possibilité que les relations ne soit pas fonctionnelles : une même forme peut correspondre à plusieurs lexèmes avec le même paquet de trait (homonymie), à plusieurs paquets de traits pour le même lexème (synchrétisme). De même, on peut concevoir qu'un même lexème, associé à un paquet de trait, puisse donner lieu à plusieurs réalisations. Autrement dit, on peut concevoir qu'il y ait plusieurs manières de remplir une certaine case du paradigme d'un lexème. Les formulations existantes excluent cette possibilité en faisant de la flexion une *fonction* des lexèmes et des traits vers les formes phonologiques. Ce caractère fonctionnel est inscrit dans le nom même de l'approche de Stump, *Paradigm Function Morphology*. Il est également présupposé par Anderson (1992 : 122-135) quand il parle de complémentarité des règles de formation de mot, ou par Zwicky (1986) et Aronoff (1994) quand ils font appel à des règles de flexion par défaut.

Poser que la morphologie flexionnelle est une fonction capte une intuition fondamentale, qui est inscrite dans la description traditionnelle des paradigmes : en les présentant sous forme de tableaux exemplifiant chaque case par une forme, on laisse entendre que chaque case ne peut être remplie que par une forme et une seule. On peut donc se demander, en toute généralité, si la flexion est une fonction. Si c'est le cas, il est à mettre au crédit de la morphologie réalisationnelle de permettre de formuler la question ; en effet la fonctionnalité ne fait pas sens dans une approche morphématique, où ce sont les aléas d'un lexique de morphèmes qui décident comment les paradigmes sont remplis. Si c'est le cas,

c'est également une propriété importante de la flexion, qui la distingue des autres composantes de la grammaire : en syntaxe, il existe couramment plusieurs moyens de réaliser un même contenu, par exemple à travers la variation de l'ordre des mots⁴. En morphologie dérivationnelle, Corbin (1987) a mis en avant le fait que divers procédés de formation de lexèmes sont en concurrence pour exprimer le même signifié ; par exemple les suffixations en *-age*, *-ment*, *-ion* pour former des noms déverbaux en français ne sont pas distinguables en termes de contenu exprimé.

Le reste de cet article considère quelques exemples d'exceptions à la fonctionnalité de la flexion, et tente de les réduire.

Les lexèmes polyparadigmatiques

La plupart des lexèmes ont un paradigme stable, chaque case du paradigme étant clairement remplie par une forme et une seule, mais il y a des exceptions. Un cas particulièrement parlant est celui du verbe *asseoir* en français. Celui-ci possède des formes concurrentes au présent singulier (*j'assieds/j'assois/j'asseyel/j'assis*), au présent pluriel et à l'imparfait (*nous asseyons/nous assoyons*), au futur et au conditionnel (*j'assiérai/j'assoirai/j'asseyerai/j'assirai*), voire à l'infinitif (*asseoir/assir*). Le statut des formes en concurrence est variable. Certaines sont condamnées par la norme, comme les formes en *assi-*. Il existe des corrélations partielles entre le choix de la forme et la polysémie du verbe : par exemple, pour le premier auteur de cet article, *je m'assieds à cette place* est

⁴ Certaines variations de l'ordre des mots sont associées à des différences de structure informationnelle, auquel cas il est clair que la variation d'ordre est associée à un contenu, même si celui-ci n'est pas de l'ordre du contenu propositionnel. Les travaux expérimentaux de Wasow (2002) sur l'ordre des mots en anglais montrent cependant que dans une même situation de communication, les locuteurs sont susceptibles d'utiliser plusieurs ordres, avec des préférences non-catégoriques.

plus naturel que *je m'assois à cette place*, alors que *j'assieds mon autorité* est moins naturel que *j'assois mon autorité*. Globalement, il semble que le lexique du français laisse ouverte une diversité de réalisation pour la plupart des formes de ce verbe, et que cette diversité est diversement investie sociolinguistiquement, sémantiquement ou pragmatiquement par les locuteurs⁵.

Le cas d'*asseoir* est particulièrement net, mais il n'est pas isolé. Le verbe *hair* connaît les présents singuliers *je hais* et *je haïs* ; le verbe *payer* dispose de *je paie* et *je paye* ; etc. En dehors de la conjugaison, nombre d'adjectifs ou de noms ont des formes fléchies alternatives ; c'est le cas par exemple des nombreux lexèmes à masculin singulier en *-al* qui hésitent entre un pluriel en *-als* et un pluriel en *-aux*. De même, la situation n'est en rien particulière au français, mais se rencontre dans toutes les langues que nous connaissons : en anglais *cleave* hésite entre les participes *cleaved*, *cleft* et *cloven*. En italien, *scolorare/scolorire* « déteindre » hésite entre les conjugaisons 1 (comme *lavare*) et 3b (comme *finire*) ; *languire* « languir » hésite entre les conjugaisons 3a (comme *sentire*) et 3b (comme *finire*) ; etc.

Il est donc rare, mais pas impossible, qu'un lexème dispose de plusieurs paradigmes en concurrence. Cette situation constitue une exception claire à la fonctionnalité de la flexion : pour un lexème et un paquet de traits donnés, il y a plus d'une forme possible. Si l'exception est avérée, on peut cependant se demander à quel point elle doit être considérée comme problématique. En effet, on sait que la relation entre sens lexical et paradigme est loin d'être transparente. Par exemple, il existe des lexèmes homonymes, deux sens lexicaux s'associant au même paradigme ; il y a au moins deux verbes *aller*, ayant des complémentations et des sens très nettement différents (*Paul va à Paris* vs. *Paul va aller à Paris*) mais le même

⁵ La modélisation formelle de cette situation est sans difficulté dans le cadre des *espaces thématiques* définis par Bonami & Boyé (2003) : les différents paradigmes associables à *asseoir* correspondent à différentes manières de répartir les thèmes /aswa/, /asej/, /asi/ et /asje/ dans l'espace thématique.

paradigme, jusque dans ses formes les plus irrégulières ; et de même deux verbes *devoir* (*Paul doit de l'argent à Marie* vs. *Paul doit venir*), deux verbes *avoir*, etc. Le cas de *asseoir* est simplement l'image miroir de celui-ci, où plusieurs paradigmes sont associés à un même sens lexical. Étant donné la rareté de ce type de cas, il est tentant de les traiter comme des cas, exceptionnels, de synonymie entre lexèmes à paradigmes similaires mais distincts. Le fait, noté plus haut, que les locuteurs tendent à investir les divers paradigmes d'*asseoir* de sens lexicaux subtilement différents va dans ce sens : la synonymie est rarement totale. Mais si on a affaire à plusieurs lexèmes synonymes, ce cas n'est plus une exception à la fonctionnalité de la flexion.

Les formes négatives du nepali

Le nepali possède une conjugaison particulièrement riche (Adhikari, 1993), qui donne lieu à une violation systématique de la fonctionnalité.

Les verbes du nepali se répartissent dans quatre classes flexionnelles. Les classes sont entièrement caractérisées par la finale de leur radical, qui peut être une séquence voyelle-consonne (VC), une séquence consonne-voyelle (CV), une séquence de deux consonnes (CC), ou une voyelle longue (VV), qui est toujours un *a*. Boyé (1999) montre qu'en dehors d'une poignée d'irréguliers, tous les paradigmes peuvent être déduits à l'aide de règles morphophonologiques examinant la finale du radical.

Il existe huit temps finis synthétiques que nous exemplifions ici à l'aide du lexème *birsanu* « oublier » : à l'indicatif, le présent (*birsancha* ; voir le tableau 1), l'imparfait (*birsanthyo*), le parfait (*birsyo*), le futur (*birselā*), le présent de narration (*birsandacha* ; voir le tableau 2), et l'imparfait de narration (*birsandathyo*) ; auxquels s'ajoutent le subjonctif

(*birsos*) et l'impératif (*birsī*)⁶. Le sous-paradigme rendant compte de l'accord avec le sujet comporte à chaque temps 36 cases : on distingue trois personnes, trois niveaux d'honorifications, deux genres et deux nombres ; plusieurs syncrétismes systématiques limitent le nombre de formes distinctes pour remplir ces cases à 12.

Outre l'accord avec le sujet, tous les temps expriment un marquage de la polarité. Aux formes positives citées ci-dessus s'opposent les formes négatives du parfait *birsena*, du subjonctif *nabirsos*, de l'impératif *nabirsī*. Au présent et à l'imparfait deux phénomènes compliquent la situation. D'une part, l'opposition entre temps narratifs et non-narratifs est neutralisée : présent ordinaire et présent narratif prennent les mêmes formes négatives, de même qu'imparfait ordinaire et imparfait narratif. D'autre part, il existe plusieurs formes négatives en concurrence : au présent, on oppose deux formes, une forme courte *birsanna* et une forme longue *birsādayna* ; les tableaux 3 et 4 fournissent les paradigmes complets. A l'imparfait on oppose également une forme courte *birsannathyo* et une forme longue *birsādaynathyo*. Les différentes formes négatives sont en variation libre, d'après les descriptions existantes ; il est probable qu'une étude sociolinguistique révélerait des conditions d'emploi différenciées, mais toutes les formes sont disponibles pour au moins une partie des locuteurs.

La tradition grammaticale retrace assez clairement l'origine des formes du présent et de l'imparfait. Il existe un auxiliaire *hunu* (*cha* au présent 3.SG.H1) qui sert à former des temps périphrastiques, comme le présent progressif *birsāday cha*. Les formes positives de narration ressemblent fortement à la préfixation d'un participe présent à la forme appropriée de

⁶ Tous les exemples du nepali sont translittérés selon les conventions de l'*International Alphabet of Sanskrit Transliteration*. Dans le texte, nous donnons comme exemple la forme positive, sujet 3SG, niveau d'honorification 1 (H1), sauf pour l'impératif où nous donnons la forme 2SG. Les tableaux 1 à 4 détaillent les sous-paradigmes du présent de *birsanu*.

l'auxiliaire (présent *birsāda-cha*), à ceci près que le participe présent se termine normalement par un *a* long. Les formes positives non-narratives du présent et de l'imparfait sont réputées avoir émergé à partir des formes narratives par réduction du *-da* participial. Les formes négatives longues du présent substituent une marque négative *yn* à la base de l'auxiliaire, alors que celles de l'imparfait insèrent cette marque entre base participiale et auxiliaire. Les formes courtes ont été obtenues par réduction du *-da* participial (au présent *birsādayna>birsanyna*) puis fusion des deux nasales (au présent *birsanyna>birsanna*). Cette analyse est confirmée par le fait que les verbes de la classe VC, qui ne comportent pas systématiquement de nasale en fin de radical, ne peuvent subir l'opération de fusion des nasales, et donc n'ont pas de forme négative courte.

La ressemblance des formes du présent et de l'imparfait avec des formes périphrastiques amène à envisager que l'analyse diachronique qui vient d'être suggérée soit valable en synchronie : les formes du présent et de l'imparfait seraient des formes analytiques qui subissent des réfections phonologiques importantes. Trois arguments militent contre une telle solution. Premièrement, le nepali connaît de véritables temps périphrastiques ; or ceux-ci construisent leurs formes négatives différemment, en fléchissant l'auxiliaire : en face du présent négatif long *birsādaynathyo* on a le présent progressif négatif *birsāday thiena*⁷. Deuxièmement, si ces temps étaient périphrastiques, on devrait avoir une série de formes négatives des temps narratifs et une série de formes négatives des temps non-narratifs. Le fait que les deux séries coexistent et neutralisent l'opposition narratif/non-narratif montre que la morphologie a investi le système. Troisièmement, il n'est pas plausible que les opérations qui permettent de former les formes non-narratives positives et les formes négatives courtes

⁷ Tous les participes négatifs sont préfixés par *na*, et non suffixés : participe présent positif *birsādā*, négatif *nabirsādā*. L'imparfait négatif long n'est donc pas non plus une combinaison d'un participe négatif avec un auxiliaire positif.

soient des opérations phonologiques synchroniques. Ces opérations n'ont pas d'équivalent en dehors de la flexion verbale. En outre, l'explication de l'absence de forme courte pour la classe VC, si elle est plausible diachroniquement, ne saurait tenir en synchronie, puisque certains verbes de cette classe se terminent par une nasale. Par exemple, le verbe *sunnu* « écouter » qui appartient à la classe VC, est quasi-identique au verbe *runu* « pleurer » de la classe CV. Leurs formes négatives longues se ressemblent trait pour trait (*sūdayna* vs. *rūdayna*), mais seul *runu* a une forme négative courte (*runna*). L'environnement phonologique étant le même, la différence ne peut pas être due à la phonologie. L'absence de forme courte a donc été morphologisée comme une défection.

Deux derniers facteurs viennent compliquer la description des formes négatives. À l'imparfait, une troisième forme plus récente entre en concurrence avec formes longues et courtes, *birsāthēna*. Cette forme ressemble au radical imperfectif (utilisé aux temps non-narratifs) suivi d'une forme négative de l'auxiliaire, à ceci près que certaines formes de l'auxiliaire sont modifiées (les diphtongues *ye* sont réduites à *e*). Au futur, il y a également concurrence entre deux formes négatives, mais celles-ci ont un aspect différent : soit *na* est préfixé au futur positif (*nabirselā*), soit on substitue à la terminaison du futur positif la forme négative de l'auxiliaire (*birsoyna*).

Il ressort de cette présentation rapide que l'expression de la polarité négative dans la conjugaison du nepali est clairement non-fonctionnelle : on a concurrence entre deux ou trois formes distinctes à cinq des huit temps synthétiques.

Il est notable que, si ce type de situation n'est pas omniprésent dans les systèmes flexionnels des langues du monde, il n'est pas non plus extraordinairement rare. Ainsi, en espagnol, chaque verbe a deux séries de formes de subjonctif imparfait, une série en *-ra* et une série en *-se* (voir par exemple Alcoba, 1999). Par exemple, pour le verbe *amar* « aimer », les formes suivantes alternent librement : 1SG *amara/amase*, 2SG *amaras/amases*, 3SG

amara/amase, 1PL *amáramos/amásemos*, 2PL *amarais/amaseis*, 3PL *amaran/amasen*. En finnois, il existe deux formes de génitif pluriel des noms: une forme faible et une forme forte (Anttila 1997). Pour les mots d'une ou deux syllabes, les deux formes sont en distribution complémentaire, et le choix de la forme se fait sur des critères phonologiques; Pour les mots de plus de deux syllabes cependant, comme *fyysikko* « physicien », Anttila documente deux formes en variation libre, *fyysikkojen* and *fyysikoiden*.

Si ce type de cas présente une violation directe de la fonctionnalité, il est possible de réduire l'exception, au prix d'une manœuvre discutable mais pas injustifiable. Intuitivement, il est clair que si la fonctionnalité est violée, les formes restent organisées en paradigmes, au sens où on peut définir un ensemble de cases que tout lexème (d'une même classe flexionnelle) doit normalement remplir. Ainsi, tous les verbes du népali de la classe CC ont une forme de présent négatif long et une forme de présent négatif court : les exceptions à la fonctionnalité ne sont pas erratiques. De ce fait, pour réduire l'exception, il suffit de postuler l'existence d'un trait morphosyntaxique abstrait, disons *FORME*, donc les deux valeurs seraient *longue* et *courte*. Le trait est abstrait en ce sens que les traits morphosyntaxiques doivent normalement correspondre à une propriété syntaxique ou sémantique du mot ; ici le trait *FORME* n'a pas de corrélat dans ces dimensions. De même qu'un morphème zéro ou une catégorie vide, un tel trait abstrait est un objet qu'on postule pour sauver une hypothèse théorique, et dont l'existence ne peut être montrée empiriquement directement. Sa postulation affaiblit donc l'analyse. Il reste cependant que sa postulation règle le problème ; le type de violation de la fonctionnalité que nous venons de discuter n'est donc pas profond — beaucoup moins profond que celui qui est l'objet de la section suivante.

Les pronoms faibles du français

L'analyse des pronoms faibles du français a fait l'objet d'une littérature considérable, à

laquelle il est impossible de faire justice ici. Une des questions centrales est de trancher le statut morphosyntaxique des pronoms faibles : doivent-ils être considérés comme des atomes syntaxiques (des mots), des atomes morphologiques (des affixes), ou des unités de statut intermédiaire (des clitiques) ? Miller (1992) rassemble de nombreuses observations pertinentes, et conclue en faveur d'une analyse affixale. Les pronoms faibles seraient donc des unités générées par la morphologie, et sans doute la morphologie flexionnelle. Plus précisément, ils sont analysés comme des affixes qui sont l'exposant d'une partie de la valence du verbe⁸.

Les observations de Miller sont trop nombreuses pour être reprises en détail. Les plus frappantes pour le morphologue sont celles qui montrent que les séquences pronom-pronom ou pronom-verbe donnent lieu à des phénomènes de réduction idiosyncrasiques, qui ne peuvent être le résultat de la phonologie régulière du français, mais ressemblent étroitement à ce que l'on rencontre couramment en morphologie. Ainsi, la séquence *je suis* est susceptible de diverses réalisations, parmi lesquelles [ʃʁi]. Cette réalisation réduite n'est possible que si le pronom sujet *je* est suivi d'une forme du lexème *être* : bien que cette forme soit homophone à une forme du lexème *suivre*, [ʃʁi] ne peut pas être une réalisation du verbe *suivre*. Cette situation est totalement inattendue si la réduction de [ʒəs] à [ʃ] est le résultat d'une règle phonologique. En revanche, elle est tout à fait familière si *je suis* est une forme du verbe *être* :

⁸ Contrairement à celle de Martinet (1960), cette analyse distingue nettement les pronoms faibles des marques d'accord : les uns comme les autres sont des objets morphologiques, mais ils ne sont pas l'exposant de la même propriété. Alors que le suffixe *-ons* est l'exposant de l'accord avec le sujet, le préfixe *nous* marque le fait que le verbe est lexicalement saturé pour son sujet. Cette distinction est utile à la description morphologique : elle permet de dire que dans *nous sommes*, l'exposant du sujet est régulier alors que celui de l'accord est exceptionnel.

il est courant qu'une réduction affecte idiosyncratiquement une forme d'un lexème donné. De même, la séquence de pronoms *je lui* peut être réalisée comme [ʒɥi] ou [ʒi] (par exemple *je lui dirai* : [ʒɥidiʁε] / [ʒidiʁε]) Ces réalisations réduites ne sont possibles que si *je* et *lui* sont bien des pronoms : *je lui dans le noir* ne peut se réaliser *[ʒɥiddɔ̃nwɑʁ].

Un troisième phénomène frappant est la chute des pronoms accusatifs *le/la/les* en combinaison avec les datifs *lui/leur*. Ainsi, à côté de *Alberte le lui apportera* on peut réaliser le même contenu sous la forme *Alberte lui apportera*. Contrairement à ce qui est parfois soutenu, ce fait n'est explicable ni phonologiquement, ni syntaxiquement. L'idée que [ləɥi] soit réduit à [ɥi] par élision puis dégémination ne saurait être justifiée : si une telle séquence d'opérations phonologiques était licite, elle devrait également permettre de réaliser *ce livre, Alberte le lira* comme *[səlivʁalbɛʁtliʁa]. En outre l'élision ne saurait être invoquée dans les cas où la séquence est *les lui*, le /e/ de *les* ne s'élidant jamais. De même, on ne peut régler le problème syntaxiquement, en disant que le complément direct est non-réalisé ou réalisé comme un pronom nul : le verbe *apporter* demande un complément direct obligatoire (**Alberte apportera à Marie*), et c'est seulement quand le datif est réalisé comme un pronom faible que le complément direct peut être omis. L'analyse la plus plausible est donc de dire que *le* peut être non-réalisé au contact de *lui*. Une telle généralisation est très étrange si *le* et *lui* sont des mots générés par la syntaxe. Elle l'est beaucoup moins si ce sont les exposants morphologiques d'informations sur la valence du verbe : il est tout à fait habituel qu'une propriété morphosyntaxique n'ait pas d'exposant dans certains environnements morphologiques.

Les quelques arguments qui précèdent poussent à poser, à la suite de Miller (1992), que les pronoms faibles du français sont des affixes, et nous a amenés à construire (Bonami &

Boyé, sous presse) une analyse détaillée des pronoms faibles comme marques flexionnelles. Cette analyse, formulée dans le cadre de Stump (2001), permet de capter les propriétés ci-dessus, ainsi que d'autres propriétés bien connues des pronoms faibles, comme la concurrence pour la réalisation entre pronoms d'une même classe (*je me présente à toi* vs. **je me te présente*), l'ordre rigide arbitraire (*je me le dis* vs. **je le me dis* vs. *je le lui dis* vs. **je lui le dis*), ou les lacunes arbitraires (**je me lui présente*), qui rappellent toutes la morphologie à classes de position. Il est cependant une propriété des pronoms faibles du français qui est inattendue, et qui ne peut être modélisée dans le cadre défini par Stump : la relation des listes de pronoms à réaliser affixalement aux exposants effectivement réalisés n'est pas une fonction. Cela est dû au fait que tous les phénomènes de réduction discutés ci-dessus sont optionnels : *je suis* peut se réaliser [ʃʷi], mais aussi [ʒəsʷi]. Dans les termes d'une analyse réalisationnelle, il y a donc deux manières de réaliser l'exigence d'un pronom sujet 1.SG sur le lexème *être* au présent. Si on admet que les pronoms faibles du français sont des affixes flexionnels, on a donc trouvé un nouveau contre-exemple à la fonctionnalité.

Ce nouveau contre-exemple a plusieurs caractéristiques intéressantes. D'abord, il est de taille importante. Le nombre de cas où plus d'une réalisation est possible pour une séquence de pronoms est loin d'être négligeable, surtout quand on prend en compte les enclitiques et la notoire instabilité de leur ordre relatif (*donne m'en* vs. *donnes-en moi* vs. *donne moi-z-en*). Ensuite, il est relativement isolé : les autres langues romanes donnent également lieu à des phénomènes de réduction des séquences de pronom (voir Miller & Monachesi 2003 pour un panorama), mais ces réductions tendent à être obligatoires. Enfin, on a ici une exception qui est typologiquement différente de celles qui ont été discutées ci-avant. Dans le cas de la conjugaison du nepali, on a vu que la non-fonctionnalité était de nature systématique : il existe une zone bien délimitée du paradigme pour laquelle deux formes concurrentes coexistent. C'est cette caractéristique qui nous a permis de réduire l'exception, en postulant

que la distinction entre formes concurrentes est la réalisation d'un trait abstrait. Dans le cas des pronoms faibles du français, la non-fonctionnalité est omniprésente, mais erratique. Ce sont des cases isolées du paradigme (comme la case « sujet pronominal 1.SG, complément datif 3.SG pronominal non-réfléchi »), voire certaines cases du paradigme de lexèmes particuliers (comme la case « sujet pronominal 1.SG » du lexème *être*) qui sont concernées. Du coup, l'exception semble impossible à réduire : aucune manière de modifier la forme des paradigmes ne semble régler le problème. Bonami & Boyé (sous presse) propose, en conséquence, de modifier le cadre défini par Stump pour le rendre non-fonctionnel.

Discussion

Nous avons identifié trois exceptions apparentes à l'idée selon laquelle la morphologie flexionnelle est une fonction. Dans le cas des lexèmes polyparadigmatiques, on a vu que l'exception pouvait être réduite en postulant des lexèmes synonymes. Dans le cas de l'expression de la polarité en nepali, l'exception peut être réduite en postulant des traits abstraits. Dans le cas des pronoms faibles du français, l'omniprésence de la non-fonctionnalité rend toute entreprise de réduction douteuse.

Deux conclusions semblent possibles à ce point : soit on a infirmé le caractère fonctionnel de la morphologie flexionnelle, soit on a infirmé le caractère morphologique des pronoms faibles du français. Une troisième voie nous est suggérée par l'idée, développée par Aronoff (1994 : 126) selon laquelle la morphologie est un moyen qui peut être employé à diverses fins :

Derivation and inflection are not kinds of morphology but rather uses of morphology: inflection is the morphological realisation of syntax, while derivation is the morphological realization of lexeme formation [...] and the same

morphology can sometimes serve both.⁹

Aronoff met en place cette idée dans le cadre d'une analyse des gabarits de l'hébreu, mais elle peut utilement être appliquée à d'autres procédés morphologiques. Il semble approprié de distinguer deux aspects dans ce qui est traditionnellement nommé *morphologie flexionnelle* : la flexion à proprement parler, qui est la réalisation des catégories morphosyntaxiques, et la morphologie à proprement parler, qui est un des moyens de réaliser la flexion. La flexion s'exprime parfois par d'autres moyens : le concept de *construction périphrastique* désigne l'utilisation de moyens extramorphologiques aux fins de la flexion.

Qu'en est-il des pronoms faibles du français dans ces termes ? Si Miller a raison, ceux-ci sont générés par les moyens de la morphologie ; mais plutôt que de réaliser des propriétés morphosyntaxiques ordinaires, ils réalisent la valence du verbe. Autrement dit, les moyens sont les mêmes que ceux de la morphologie flexionnelle, mais la fin est autre. Or, on sait que l'expression de la valence est habituellement non-fonctionnelle : il y a typiquement plusieurs moyens de réaliser les arguments d'un prédicat. A l'inverse, la réalisation des catégories de la flexion semble être fonctionnelle, même quand elle ne prend pas les formes de la morphologie. Ainsi, en latin, les formes perfectives actives de l'indicatif sont périphrastiques pour les verbes déponents, synthétiques pour les autres ; la concurrence entre les deux possibilités est résolue par la grammaire, et une seule possibilité est ouverte pour chaque lexème.

Nous conjecturons donc que la réponse à la question de départ pourrait bien être positive : oui, la morphologie flexionnelle est une fonction, en ce qu'elle est une branche de la

⁹ La dérivation et la flexion ne sont pas deux sortes de morphologie, mais plutôt deux usages de la morphologie : la flexion est la réalisation morphologique de la syntaxe, tandis que la dérivation est la réalisation morphologique de la formation de lexème [...] et la même morphologie peut parfois servir aux deux.

flexion en général. Le système des pronoms faibles du français est bien morphologique, mais pas flexionnel : c'est pour cette raison qu'il échappe à la fonctionnalité.

Références

Adhikārī, Hemāng Rāj. 1993. *Samsāmayik Nepālī Vyākaraṇ*. Kathmandu: Kunjal Prakashan.

Alcoba, Santiago (1999). "La flexión verbal". In : Ignacio Bosque and Viola Demonte (éds.), *Gramática Descriptiva de la Lengua Española*. Madrid: Espasa Calpe, 4915-4991.

Anderson, Stephen R. 1992. *A-morphous Morphology*. Cambridge : Cambridge University Press.

Anttila, Aarto .1997. "Deriving variation from grammar". In : F. Hinskens, R. van Hout, and W. L. Wetzels (éds.), *Variation, Change and Phonological Theory*. Amsterdam: John Benjamins, 35-68.

Aronoff, Mark. 1994. *Morphology by Itself*. Cambridge : MIT Press.

Bonami, Olivier et Gilles Boyé. 2003. "Supplétion et classes flexionnelles dans la conjugaison du français". *Langages* 152, 102-126.

Bonami, Olivier et Gilles Boyé. Sous presse. "French pronominal clitics and the design of Paradigm Function Morphology". In : Sergio Scalise et Emiliano Guevara (éds.), *Proceedings of the fifth Mediterranean Morphology Meeting*.

Boyé, Gilles. 1999. *Nepali verb morphophonology*. In : Yogendra P. Yavada et Warren W. Glover (éds.), *Topics in Nepalese Linguistics*. Kathmandu : Royal Nepal Academy.

Corbin, Danielle. 1987. *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen : Max Niemeyer.

Hockett, Charles F. 1954. "Two models of grammatical description". *Word* 10, 210-234.

Lemaréchal, Alain. 1998. *Etudes de morphologie en f(x,...)*. Louvain : Peeters.

Martinet, André. 1960. *Eléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.

- Matthews, P. H. 1972. *Inflectional Morphology*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Miller, Philip. 1992. *Clitics and constituents in Phrase Structure Grammar*. New York: Garland.
- Miller, Philip et Paola Monachesi. 2003. “Les pronoms clitiques dans les langues romanes”. In : Danièle Godard, (éd.), *Les langues romanes. Problèmes de la phrase simple*. Paris: CNRS Éditions, 67-123.
- Stump, Gregory T. 2001. *Inflectional Morphology*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Wasow, Tom. 2002. *Postverbal Behavior*. Stanford : CSLI Publications.
- Zwicky, Arnold. 1985. “How to describe inflection”. *Berkeley Linguistic Society 11*, 372-386.
- Zwicky, Arnold. 1986. “The general case : basic form vs. default form”. *Berkeley Linguistic Society 12*, 305-314.

SINGULIER			
	FÉMININ	MASCULIN	PLURIEL
1	<i>birsāchu</i>		<i>birsāchaũ</i>
2.H1	<i>birsāches</i>	<i>birsāchas</i>	<i>birsāchau</i>
2.H2	<i>birsāchyau</i>		
3.H1	<i>birsāche</i>	<i>birsācha</i>	<i>birsāchan</i>
3.H2	<i>birsāchin</i>		
H3	<i>birsanuhūcha</i>		

Tableau 1 – Le verbe *birsanu* au présent non-narratif positif

SINGULIER			
	FÉMININ	MASCULIN	PLURIEL
1	<i>birsādachu</i>		<i>birsādachaũ</i>
2.H1	<i>birsādaches</i>	<i>birsādachas</i>	<i>birsādachau</i>
2.H2	<i>birsādachyau</i>		
3.H1	<i>birsādache</i>	<i>birsādacha</i>	<i>birsādachan</i>
3.H2	<i>birsādachin</i>		
H3	<i>birsanuhūdacha</i>		

Tableau 2 – Le verbe *birsanu* au présent narratif positif

SINGULIER			
	FÉMININ	MASCULIN	PLURIEL
1	<i>birsādinā</i>		<i>birsādaynaũ</i>
2.H1	<i>birsādinās</i>	<i>birsādaynas</i>	<i>birsādaynau</i>
2.H2	<i>birsādināu</i>		
3.H1	<i>birsādina</i>	<i>birsādayna</i>	<i>birsādaynan</i>
3.H2	<i>birsādinān</i>		
H3	<i>birsanuhūdayna</i>		

Tableau 3 – Le verbe *birsanu* au présent négatif forme longue

SINGULIER			
	FÉMININ	MASCULIN	PLURIEL
1	<i>birsanna</i>		<i>birsannaũ</i>
2.H1	<i>birsannas</i>		<i>birsannau</i>
2.H2			
3.H1	<i>birsanna</i>		<i>birsannan</i>
3.H2			
H3	<i>birsanuhunna</i>		

Tableau 4 – Le verbe *birsanu* au présent négatif forme courte